



PRÉFET DU VAL DE MARNE

RENOUVELLEMENT CARTE DE SÉJOUR SALARIÉ DE PRESTATAIRE DE SERVICES COMMUNAUTAIRE (article L.1261-1 à L.1262-3 du code du travail)

Si vous n'avez pas toutes les pièces mentionnées, ne venez pas en Préfecture.

Liste des pièces à fournir (produire originaux et copies de chaque document) :

Les documents étrangers doivent être traduits en français par un traducteur assermenté.

La fiche de renseignement et des modèles de documents sont téléchargeables sur le site internet de la préfecture : <https://www.val-de-marne.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers/Creteil/Documents-utiles>

- Carte de séjour.
- **Justificatif de nationalité du demandeur** : passeport en cours de validité (pages d'identité et de validité) **ou** attestation consulaire avec photographie, datée de moins d'un an, faisant expressément mention de la nationalité du demandeur **ou** tout autre document permettant de justifier de manière probante de la nationalité (*exemples* : carte d'identité, carte consulaire, etc).
- **Justificatif de domicile** :
La date du document doit être de moins de 6 mois, y compris pour un échéancier.
Si le demandeur est locataire ou propriétaire : facture d'électricité ou d'eau ou de gaz ou de téléphone fixe (facture de mobile non acceptée) ou d'accès à internet ou le bail de location (faisant apparaître le nom et les coordonnées des parties) **assorti** de la dernière quittance de loyer ou la taxe d'habitation, datée de moins de 6 mois.
Si le demandeur est hébergé à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois.
Si le demandeur est hébergé par un particulier : attestation d'hébergement, datée de moins de 6 mois, précisant le nom de l'hébergeant et de l'hébergé, et signée par l'hébergeant. L'attestation doit être accompagnée d'un justificatif d'identité de l'hébergeant en cours de validité (*exemples* : carte nationale d'identité, passeport carte de séjour, etc) et d'un justificatif de domicile daté de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant.
- **Autorisation de travail délivrée par le pays de l'Union européenne (UE) (ou de l'Espace économique européen (EEE) ou par la confédération suisse) où se situe l'entreprise de détachement.**
- Carte de séjour, en cours de validité, délivrée par l'État membre de l'UE (ou de l'EEE ou en Suisse) de provenance.
- **Justificatif de l'activité antérieure à l'accomplissement de la prestation** : contrat de travail en vigueur dans le pays de provenance avant le détachement.
- **Attestation de couverture sociale** (assurance maladie et accident du travail).
- **Justificatif de la prestation à accomplir** :
- Lettre de l'employeur attestant du détachement du salarié dans le cadre d'une prestation ou d'une activité à titre temporaire.
- Document commercial portant indication de l'objet, de la nature et de la durée de la prestation ou de l'activité : contrat de prestation, contrat de sous-traitance, contrat de vente, bon de commande, ordre de service, etc.
- Copie de la déclaration de détachement remplie par l'employeur et adressée à l'inspection du travail, si l'intéressé en est porteur.
- **Fiche de renseignements préalablement complétée, datée et signée.**
- **3 photographies, format 35 mm x 45 mm** – tête nue, moins de 3 mois et ressemblantes, norme ISO/IES 1979-44-5 2005 (pas de copie).